



Pétition CSE La Poste SA

Mise en place des Comités Sociaux et Economiques (CSE) à La Poste SA : Enjeux de démocratie et de citoyenneté dans l'entreprise

Le passage prochain à des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) de droit privé à La Poste SA est lié à la privatisation d'un des plus anciens services publics et pour ses quelques 180 000 salariés concernés par les futurs CSE. Pour le respect de la démocratie et de la citoyenneté dans l'entreprise, la proximité des IRP proche du lieu de travail est un enjeu primordial, garant d'une réelle prise en compte des exigences et revendications individuelles et collectives des postiers-es. Aujourd'hui, l'organisation délétère du travail à La Poste, ne permet déjà pas le respect des droits élémentaires dont la sécurité et la santé au travail.

La mise en place de nouvelles IRP doit permettre de mettre la démocratie au cœur du fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, le fonctionnement des futures IRP doit reposer sur les notions de transversalité (tous postiers de tous les services d'un site ou d'une même zone géographique, issus de toutes les branches SF, BGPN, BSCC et SIEGE), d'égalité, de démocratie, de solidarité et de proximité. Afin d'obtenir des IRP à taille humaine, véritable caisse de résonance des revendications des salariés au quotidien, l'ensemble des postières et postiers du service de..... exigent par cette pétition :

- ✓ La création de **CSE** de proximité permettant de faire entendre toutes les revendications des actifs et des retraités, de porter la voix des salariés sur le sens, la finalité, l'organisation de leur travail, les questions environnementales
- ✓ Le maintien des prérogatives des **CHSCT** (Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) actuelles et leur renforcement
- ✓ La création de Représentants de Proximité (**RP**) disposant entre autre d'un droit d'alerte, relais des Activités Sociales et Culturelles sur le lieu de travail, référents d'égalité et harcèlement
- ✓ Le maintien des Activités Sociales et Culturelles (**ASC**) existantes, la garantie d'accès aux offres et services associatifs et le gel du patrimoine jusqu'à son transfert aux futures ASC des CSE
- ✓ De ne pas avoir une postière ou un postier à plus de 30 minutes ou de 30 kilomètres de sa première IRP
- ✓ L'arrêt de fusions ou restructurations de périmètres et de représentativité des IRP existantes, dans l'attente de la mise en place des futurs CSE en cours de négociation
- ✓ Le respect de l'avis des représentants des salariés sur tous les sujets avec des voix délibératives dans toutes les instances (*allant jusqu'au droit de veto*).

NOM ET PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE